



SUR LES SENTIERS DE LA MICHNA



Massekhet Baba Metsia Chapitre 2 Michna 3



derrière une barrière en bois – אחר הגפה
des oisillons attachés de manière – גוזלות מקשרים
classique

une décharge publique – באשפה
caché par d'autres déchets – מכסה
visible – מגלה

un amoncellement de pierres – גל
un très vieux mur de pierre dont on ne sait – פתל ישן
pas qui l'a construit

un mur de pierre construit récemment – פתל חדש
dans la moitié du mur qui donne sur le – מחציו ולחוץ
domaine public

dans la moitié du mur qui donne – מחציו ולפנים
sur le domaine privé

si le propriétaire a loué la – אם היה משפירו לאחרים
maison à différents locataires

l'objet appartient [à celui qui l'a trouvé] – שלו



מצא אחר הגפה או אחר הגדר גוזלות מקשרים,
או בשבילים שבשדות –
הרי זה לא יגע בהן.

מצא כלי באשפה,
אם מכסה – לא יגע בו,
ואם מגלה – נוטל ומכריז.

מצא בגל או בכתל ישן – הרי אלו שלו.
מצא בכתל חדש,

מחציו ולחוץ – שלו, מחציו ולפנים – של בעל הבית.
אם היה משפירו לאחרים,
אפלו מצא בתוך הבית – הרי אלו שלו.



Aa Celui qui a trouvé derrière une barrière ou derrière une clôture des oisillons attachés,
ou [s'il les a trouvés] dans un sentier qui traverse un champ -
il ne doit pas les toucher.

Celui qui a trouvé un objet dans une décharge ;
si [cet objet] est recouvert, il ne le touchera pas.
S'il est visible, il le prend et il déclare [sa trouvaille].

Celui qui a trouvé [un objet] dans un éboulis ou dans [le trou] d'un vieux mur – il peut se
l'approprier.

Celui qui a trouvé [un objet] dans [le trou] d'un mur récent ;
[S'il l'a trouvé] dans la moitié extérieure, [cet objet] est à lui. S'il l'a trouvé dans la moitié
intérieure, il est au propriétaire.

S'il (le propriétaire) louait [sa maison] à d'autres personnes,
même [si quelqu'un trouve un objet] à l'intérieur de la maison, il peut se l'approprier.

Objectifs

La Michna traite du cas d'une personne qui a trouvé un objet ayant été intentionnellement posé quelque part.

Au cours de l'étude de cette Michna :

1. Vous étudierez les cas exposés dans la Michna, et vous comprendrez ce qui les différencie.
2. Vous apprendrez les notions de « **derekh ana'ha** » et de « **makom michtamèr** ».
3. Vous verrez comment doit procéder quelqu'un qui trouve un objet, ayant manifestement été **intentionnellement** déposé là par son propriétaire.

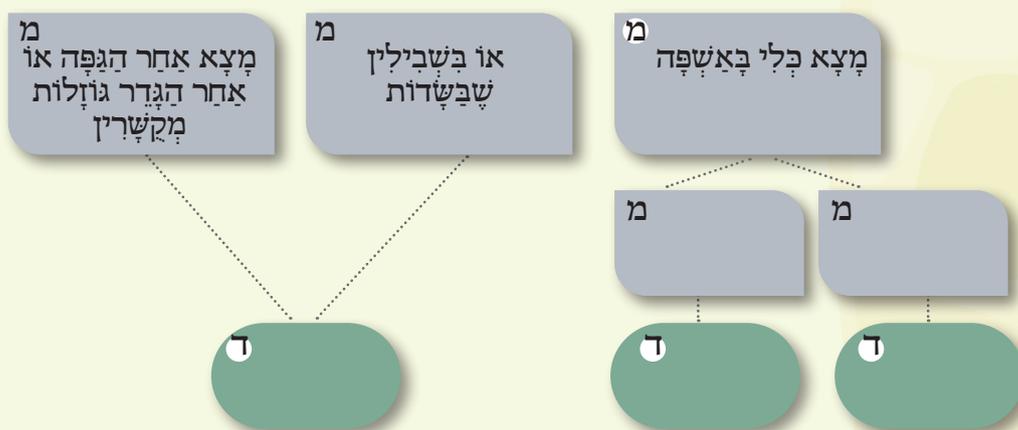
La récha de la Michna



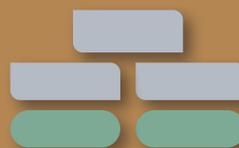
Exercice 1

La Michna traite de plusieurs cas de trouvailles d'objets ayant été **posés** à différents endroits.

Remplissez le schéma récapitulatif de la **récha** de la Michna, en écrivant les **mikrim** et les **dinim** dans les cases correspondantes. Veillez à n'utiliser que le langage de la Michna.



Cette Michna présente un **mikré ayant deux sous-catégories**. En effet, le *mikré* « Celui qui a trouvé un objet dans une décharge » est lui-même divisé en deux *mikrim*. (Dans un *mikré*, prêtez attention au terme « **im** » (« **si** ») : ce mot est là pour nous faire comprendre que le *mikré* comporte plusieurs situations possibles). Dans un cas comme celui-ci, le schéma ressemblera à ceci :





Derekh ana'ha

On trouve parfois des objets qui semblent **avoir été intentionnellement déposés là où on les a trouvés**. Les Sages appellent cette situation « **derekh inoua'h** » ou « **derekh ana'ha** ». Il s'agit par exemple d'un sac posé sur un banc, de vélos appuyés contre une clôture, ou de sacs soigneusement empilés à côté d'une voiture.

Quel est le *din* lorsque quelqu'un trouve un objet qui semble avoir été intentionnellement déposé là par son propriétaire (*derekh ana'ha*) ? Doit-il faire la mitsva de *achavat havéda* pour un objet qui a été trouvé dans le domaine public ? S'agit-il vraiment d'un objet perdu ? Est-il possible que le propriétaire sache que l'objet est là, et qu'il s'apprête à venir le récupérer ?

Le *din* dépend de l'objet en question, et de l'endroit où il a été trouvé. Celui qui a trouvé l'objet doit donc faire **preuve de discernement**, et réfléchir à la manière la plus sûre et la plus simple pour que l'objet revienne à son propriétaire.



Exercice 2

- Étudiez les cas suivants, en vous aidant de l'explication donnée dans le paragraphe précédent ; puis écrivez quelle est la manière la plus sûre et la plus simple pour que cet objet revienne à son propriétaire. (Faut-il prendre cet objet et déclarer qu'on l'a trouvé, ou vaut-il mieux le laisser là où il est ?) Expliquez votre décision.

Cas 1

En allant jouer au parc, Yaël a trouvé un livre neuf posé sur un banc.

.....

.....

Cas 2

Jonathan a trouvé un ballon de football dans un sac posé sous un banc d'arrêt de bus.

Un nom et un numéro de téléphone sont écrits sur le ballon.

.....

.....

Cas 3

L'épicier Benjamin a trouvé un portefeuille posé sur le comptoir de son épicerie.

.....

.....

Cas 4

En allant jouer au parc, David a trouvé un téléphone portable très cher posé sur un banc.

.....
.....

2. Quels sont les éléments que vous avez pris en considération, lorsque vous avez répondu à la question 1 ? Avez-vous réfléchi à l'éventuelle présence d'un signe distinctif de l'objet ? Avez-vous pris en compte l'endroit où l'objet a été trouvé ? Y a-t-il d'autres facteurs permettant de décider ce qu'il convient de faire dans ces différentes situations ?

.....
.....



Un endroit *michtamèr* (un endroit où l'objet est bien conservé), et un endroit qui n'est pas *michtamèr* (un endroit où l'objet n'est pas conservé).

Il y a des endroits où l'objet est ***michtamèr* (bien conservé)** : cet objet y restera probablement pendant un certain temps.

Et il y a des endroits où l'objet n'est pas ***michtamèr* (non conservé)** : quelqu'un prendra probablement cet objet ou le retirera de cet endroit. Dans un cas comme celui-ci, celui qui a déposé là cet objet semble l'avoir oublié, ou bien ne sait pas que cet objet va être retiré de cet endroit.

Si quelqu'un trouve un objet déposé dans un endroit qui **n'est pas *michtamèr***, il doit faire la *mitsva* de *achavat havéda*, **en prenant cet objet, et en annonçant qu'il l'a trouvé.**

Mais si l'objet **n'a pas de signe distinctif**, il est impossible de le restituer à son propriétaire. Il faut alors le laisser à sa place, pour que son propriétaire puisse venir le récupérer.

Exercice 3

1. Pour chacun des cas de l'exercice précédent, écrivez si l'objet se trouve dans un endroit *michtamèr*, ou dans un endroit non *michtamèr*.

.....
.....
.....

2. Pour résumer les dinim de cette Michna, complétez le schéma ci-dessous en précisant quel est le din dans chacun des cas :



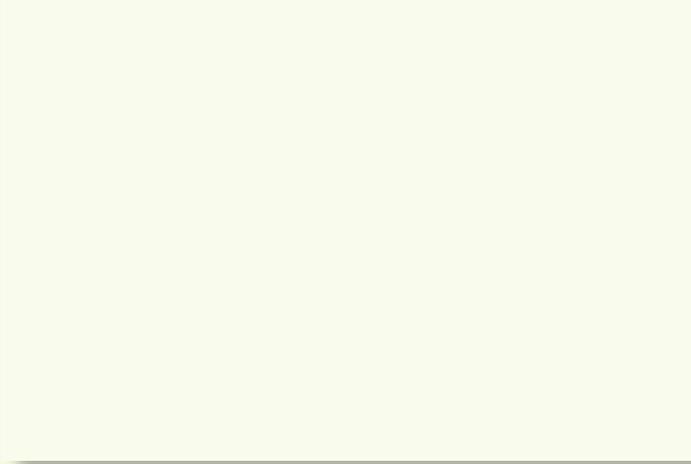
Exercice 4

- Étudiez attentivement la Michna, puis citez au moins un exemple donné par la Michna pour chacune des situations suivantes :
 - Un objet qui se trouve dans un endroit *michtamèr*.
.....
 - Un objet qui se trouve dans un endroit qui n'est pas *michtamèr*.
.....
 - Un objet dont on ne sait pas s'il a été posé à cet endroit intentionnellement, ou s'il est tombé.
.....
- Expliquez chacun des *dinim* figurant dans la **récha de la Michna**. Utilisez les termes « *derekh ana'ha* » et « *endroit michtamèr* » / « *endroit non michtamèr* ».
.....
.....

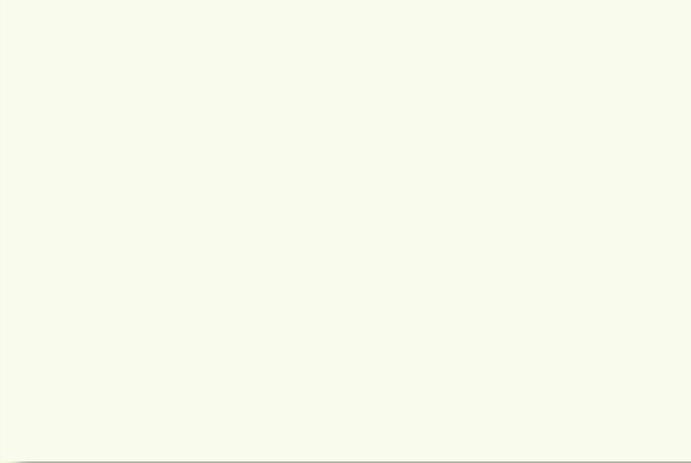
Exercice 5

Décrivez, dessinez, ou photographiez deux exemples d'objets trouvés, ayant manifestement été posés là intentionnellement par leur propriétaire (*derekh ana'ha*), et ayant chacun un *din* différent.

Écrivez le *din* pour chacun de ces deux cas.



.....
.....
.....
.....
.....
.....



.....
.....
.....
.....
.....
.....



הָרִי זֶה לֹא יִגַע בָּהֶן – Il ne les touchera pas

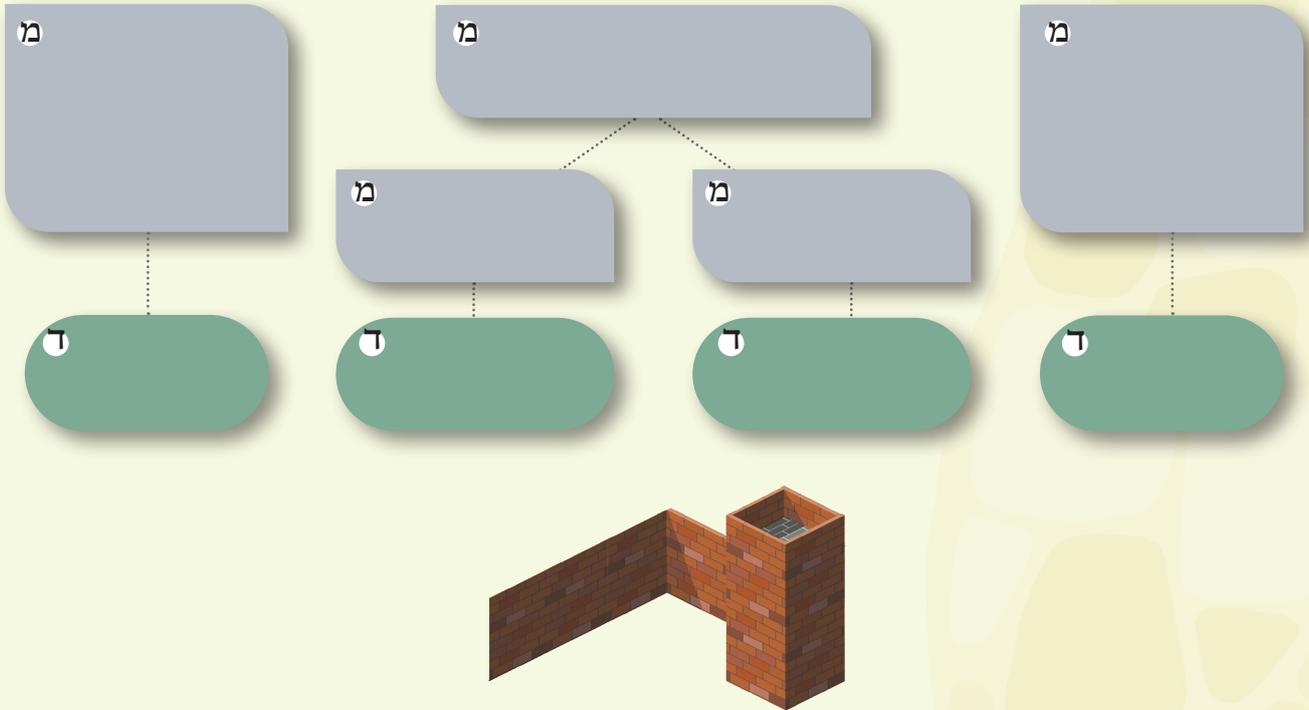


La séfa de la Michna

La séfa de la Michna traite du cas où l'on trouve un objet à l'intérieur d'un mur, d'une muraille, etc.

Exercice 6

Complétez ce schéma récapitulatif de la séfa de la Michna en indiquant les différents *mikrim*.
Veillez à n'utiliser que **le langage de la Michna** :



Pourquoi les *dinim* de cette Michna ont-ils été tranchés de cette manière ?

Étudiez la Michna en 'havrouta en suivant les étapes suivantes :

Étape 1

Étudiez les *mikrim* énoncés dans la séfa de la Michna en vous aidant des commentaires ci-dessous. Puis, réfléchissez et répondez à la question suivante : que peut-on déduire de la personne qui a laissé l'objet à cet endroit ? Peut-on supposer que le propriétaire a perdu tout espoir de retrouver cet objet ?

Étape 2

Écrivez quel est le *din* pour chacun des cas de cette Michna. Puis, en vous appuyant sur les réflexions que vous avez élaborées lors de l'étape 1, expliquez la raison pour laquelle le *din* a été tranché de cette manière. Vous pouvez vous aider des explications données ci-dessous.

Lorsque quelqu'un trouve un objet, il doit « se glisser dans la peau » de celui qui l'a perdu, et se poser les questions suivantes : « Que puis-je déduire sur cette personne ? » « Puis-je supposer qu'elle a perdu tout espoir de retrouver cet objet ? »





Un trésor dans un matelas : une grosse fortune dissimulée dans un lit donné à l'organisation caritative Yad Sarah.



Un bénévole de l'association Yad Sarah a découvert avec stupéfaction un véritable trésor, dissimulé dans le matelas d'un lit médicalisé donné à l'association. Il s'agissait d'un « coffre-fort » improvisé contenant des milliers de dollars en espèces, ainsi que des bijoux. Le bénévole s'est empressé de retrouver le donateur, et lui a rendu ce pactole. En retour, le donateur a fait don de l'argent à Yad Sarah : « Un acte de charité entraîne un autre acte de charité », a déclaré le Rav Uri Lupolianski, fondateur de l'association.

Un Rav trouve un trésor en démontant une table achetée sur Internet



La veille de Roch Hachana, un Rabbin du Connecticut a acheté une table sur le site Internet Craigslist. En démontant cette table pour pouvoir la faire passer par l'embrasure de sa porte, le Rabbin Noa'h Muroff, enseignant dans un lycée privé juif à New Haven, a découvert un sac contenant 98 000 dollars.

Dès le lendemain, le Rabbin, sa femme et ses quatre enfants ont rendu l'argent à son propriétaire. « Nous espérons que cette bonne action fera passer un message d'honnêteté et d'intégrité », a déclaré Noa'h.

Ils trouvent 40 000 dollars dans un canapé, et rendent cet argent à une dame de 91 ans



Un canapé d'argent :

Trois jeunes gens de l'État de New York ont acheté un canapé d'occasion, et ont eu la surprise d'y découvrir 40 000 dollars. Ils n'ont pas gardé cet argent, et ont retrouvé la propriétaire du canapé à qui ils ont restitué l'intégralité de la somme. Il s'avère que ce canapé appartenait à une femme de 91 ans. Cette dernière avait subi une opération chirurgicale, et pendant son hospitalisation, sa fille avait décidé de vendre le canapé. Ces faits ont été rapportés par la presse américaine.

Un élève trouve 900 dollars dans un livre emprunté à la bibliothèque, et restitue cet argent au donateur du livre.



Comment réagiriez-vous si vous trouviez 900 dollars en billets de banque à l'intérieur d'un livre appartenant à la bibliothèque de l'école ?

Un élève de CM2 de l'école primaire « Abir Yaakov », dans la ville de Yavné, a pris la bonne décision : il a remis l'argent au directeur de l'établissement, qui après de longues recherches, a retrouvé le propriétaire et lui a restitué la somme.

Avez-vous lu ces récits ? Imaginez ce que pense quelqu'un qui trouve une telle somme d'argent. Comment réagiriez-vous si cela vous arrivait ?



Fonds Harevim



FONDATION
EDMOND J. SAFRA

Fondation
pour la
Mémoire
de la
Shoah



Sur les sentiers de la Michna : Cahier de l'élève

Directeur de la rédaction des « Halakhot Expliquées » : **Rav Aviad Bartov** | Orientation et conseils pour les questions de Halakha : **Rav Yossef Tsvi Rimon**,
Directeur de Soulamot et Directeur du Beit Midrach de l'Institut Académique Lev | Rédaction : **Ronit Dror, Moria Sorek, Havi Altman** | Directeur
du Département Francophone: **Eliezer Shargorodsky** | Révision linguistique : **Israël Rosenberg** | Graphisme hébreu : **Studio Adi Tsour** | Illustrations :
Vered Harazi | www.lamorim.org, **Dvorah Serrao**, Directrice de Lamorim | **Eliezer Schilt**, Expert Pédagogique Lamorim **Traduction** : **Laure Halber**
Graphisme français : twindesigners.com | Contact : info@lamorim.org | © Tous droits réservés à Soulamot | Téléphone : +972(0)25474542 | Boîte postale 230
Alon Shevout 9043300 | office@sulamot.org | www.sulamot.org | אלון שבות, ה'תש"ף